



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Famille, de l'Intégration  
et à la Grande Région

**Réponse de Madame le Ministre de la Famille et de l'Intégration à la question parlementaire n°6998 de Monsieur le Député Dan Biancalana concernant le droit de vote des résidents non-luxembourgeois aux élections communales.**

Selon les statistiques produites à partir des données extraites du Registre national des personnes physiques (RNPP), 68.173 personnes, dont 32.105 femmes et 36.068 hommes, résidents non-luxembourgeois jouissent désormais du droit de vote alors qu'ils ne résident pas encore au Luxembourg depuis cinq ans.

Ces statistiques sont à disposition de chaque commune, ventilées par nationalités, âge et sexe.

Luxembourg, le 10.11.2022

Le Ministre de la Famille et de l'Intégration

(s.) Corinne Cahen